



## DECLARATION LIMINAIRE

du SE-UNSA 04

CAPD DU 28 janvier 2014

Monsieur le Secrétaire Général (IA DASEN par intérim),

Mesdames, Messieurs,

*Le Se-UNSA des Alpes de Haute-Provence souhaite présenter à tous ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.*

Avant d'ouvrir cette CAPD, nous avons étudié en groupe de travail les dossiers de demande de changement de département. Nous espérons que les évolutions apportées cette année au barème permettront de renouer avec un taux de satisfaction convenable. Nombre de collègues et plus particulièrement dans notre département attendent depuis plusieurs années de se rapprocher de leur lieu de résidence et/ou de retrouver une vie de famille acceptable. Nous ne pouvons pas ignorer que la mise en place des nouveaux rythmes ne fera qu'empirer leur situation.

Toujours par la mise en place des nouveaux rythmes, le fonctionnement des temps partiels va être amené à évoluer. Pour le temps partiel à 50%, il n'est pas acceptable que certains de vos projets d'aménagements se traduisent par une seule journée fixe libérée par semaine. Pour le temps partiel à 75%, vos propositions s'orientent vers des quotités de travail variables d'un poste à l'autre allant de 70,1 à 79%. Si quelques minutes en moins ou en plus ne changeront pas radicalement la qualité de vie ou la fatigue d'un enseignant, a contrario les variations de salaires feront une grande différence. Un chiffre significatif, pour un collègue au 9<sup>ème</sup> échelon, la variation de salaire pourrait atteindre 186 euros mensuel. Le contexte économique actuel ne le permet pas. Ainsi, nous demandons le maintien d'un niveau de rémunération à hauteur de 75% du salaire. Des solutions sont envisageables, la mise en place de journées supplémentaires travaillées dans l'année destinées à remplacer les enseignants en stage ou à assurer les décharges de directions sont des pistes qui n'engendrent pas de coûts supplémentaires et répondent aux attentes légitimes des enseignants. Ces mêmes pistes permettraient d'envisager sereinement la mise en place du temps partiel de droit à 80% pour les parents d'enfants de moins de 3 ans. C'est une revendication légitime que le Se-UNSA porte depuis plusieurs années. Elle s'appuie sur les textes régissant la fonction publique.

Largement porté et animé par le Se-UNSA, le chantier-métier sur la direction a donné ses conclusions. Elles nous amènent à acter des avancées significatives que les services départementaux devront veiller à mettre en œuvre à la rentrée 2014 particulièrement pour les nombreuses petites structures de notre département. Certes, ce sont des avancées mais elles ne répondent pas suffisamment aux attentes des directrices et directeurs d'école. Le fossé entre les réalités de la fonction et les moyens y étant dédiés ne cesse de croître. Dans la suite du protocole signé en 2006, le

SE-UNSA continue à revendiquer la pérennisation et la généralisation des emplois d'EVS. Nous savons les services départementaux attentifs à ces besoins de généralisation puisque suite à notre alerte sociale, nous avons vu évoluer la dotation avec une ouverture aux directions d'écoles de 3 classes.

Une réflexion sur le fonctionnement et l'organisation des plus grosses écoles serait également l'une des réponses aux difficultés rencontrées.

En conclusion, la refondation de l'école s'est donné pour projet d'améliorer les résultats de nos élèves notamment par l'amélioration de leurs conditions d'apprentissage. L'amélioration des conditions d'apprentissage des élèves passe par l'amélioration des conditions de travail des enseignants. Et si nous constatons certaines avancées, nous restons vigilants quant au bilan global de tous ces changements qui ne doit pas être un recul des conditions de travail des enseignants.

Merci pour votre écoute,

Line FONTANINI  
Pour le SE-UNSA 04